
Tarifs annuels dès août 2025

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud et de moins de 20 ans et apprentis/étudiants jusqu'à 25 ans

S'initier à la musique

Initiation musicale et éveil musical

Frs 580.- (Frs 290.- semestre)

Cours théorique

Solfège – cycle 1 & 2

Frs 340.- (Frs 170.- semestre)

Solfège – cycle 3

Frs 440.- (Frs 220.- semestre)

Cours instrumental individuel

30 minutes

Frs 1100.- (Frs 550.- semestre)

40 minutes

Frs 1300.- (Frs 650.- semestre)

50 minutes

Frs 1500.- (Frs 750.- semestre)

60 minutes

Frs 1700.- (Frs 850.- semestre)

Musique d'ensemble

Musique de chambre, groupe, ensemble de jeunes etc... : offert aux élèves inscrits à un cours individuel.

Cours adultes

Cliquez [ICI](#)

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève.

Prière de se référer au règlement communal concernant les aides individuelles pour les études musicales.

Rabais et conditions particulières

Le soutien de la société de musique permet d'offrir un tarif préférentiel.

- rabais de fr. 180.- sur les cours individuels de 30 et 40 minutes
- rabais de fr. 40.- sur les cours d'initiation musicale et éveil musical

Rabais famille

Un rabais est accordé lorsque plusieurs enfants de la même famille sont inscrits au sein de l'EM (cours individuels uniquement). Les montants du rabais accordé sont les suivants :

- dès deux enfants au sein de l'EM : CHF 100.00 par semestre sur la facture globale
- dès trois enfants au sein de l'EM : CHF 200.00 par semestre sur la facture globale

Les instruments sont mis à disposition par l'école dans la mesure de ses disponibilités. Les frais d'entretien sont à la charge des parents d'élèves.

Informations complémentaires

But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

Instruments

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. L'EM ne perçoit aucune location pour les instruments mis à disposition des élèves. Un nettoyage exécuté par un spécialiste (magasin de musique) tous les 2 ans est à la charge des parents. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturée. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM et/ou de la Fanfare de Gryon.

Ecolages

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

Musique d'ensemble

L'entrée à l'ensemble des jeunes est, en principe obligatoire et se fait en accord avec le professeur, les parents, et le responsable du site. L'ensemble des jeunes répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations. L'ensemble des Jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.



Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron ainsi qu'au Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles (CVSPE) qui se déroule courant novembre. La participation à ces concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur.

Camp de musique

Les élèves dès 12 ans et du degré moyen sont vivement incités à participer au camp d'été de la SCMV à Ste-Croix. Il a lieu chaque année les deux premières semaines des vacances scolaires. L'EM participe financièrement dans la mesure de ses possibilités.

